



Nouveau regard sur les conteneurs verre et papier

Les abords des colonnes de tri pour le verre et le papier sont trop souvent dégradés par des dépôts de déchets en tout genre : ordures ménagères, encombrants, déchets verts, gravats, etc.

Ces actes d'incivisme génèrent des frais supplémentaires pour vos communes qui ont en charge la propreté urbaine.

Afin que les points de tri soient respectés de tous, nous souhaitons les intégrer davantage à votre environnement. Le but n'est pas de les cacher mais de les rendre plus accueillants.

Nous faisons appel à toutes vos idées pour que le tri gagne face aux dépôts d'autrui. Nous attendons vos nombreuses idées ...

Courrier :

Sud Rhône Environnement
3 av. de la Croix Blanche
BP 134 30302 Beaucaire Cedex

Courriel

srenv.selectif@wanadoo.fr

Editorial	1
Nouveau regard ...	1
Dossier : 2009, le bilan	2-3
Un souffle de conseils ...	4
Plus belles nos poubelles	4
Médicaments non utilisés	4

sommaire



L'été arrivant, il est temps de réaliser le bilan de l'année 2009. Malgré les objectifs de réductions de nos déchets fixés par le Grenelle de l'environnement, nous constatons que notre production ne cesse d'augmenter. Les chiffres le montrent.

Vous vous rendez de plus en plus souvent en déchèterie et ces efforts permettent de réaliser des économies en matière de traitement des déchets.

Si l'utilisation des colonnes de tri et des sacs jaunes peut être améliorée, il apparaît de plus en plus important de réduire notre production de déchets en choisissant, par exemple, des produits peu emballés, en buvant l'eau du robi-

net ou en utilisant un stop pub sur nos boîtes aux lettres.

Si nos gestes de tri sont des alliés majeurs pour maîtriser les coûts de traitement de nos déchets, la réduction des déchets produits à la maison s'avère également indispensable.

Passez de bonnes vacances en n'oubliant pas que le geste de tri se pratique même en dehors de chez soi, que ce soit à la plage, lors de manifestations sportives ou durant les moments festifs organisés par vos communes.

Nous comptons sur vous.

Hélène Deydier

Présidente du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement



Droit et informatique

Les services de Sud Rhône Environnement disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la communication auprès des habitants. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à nos services au 3, avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.



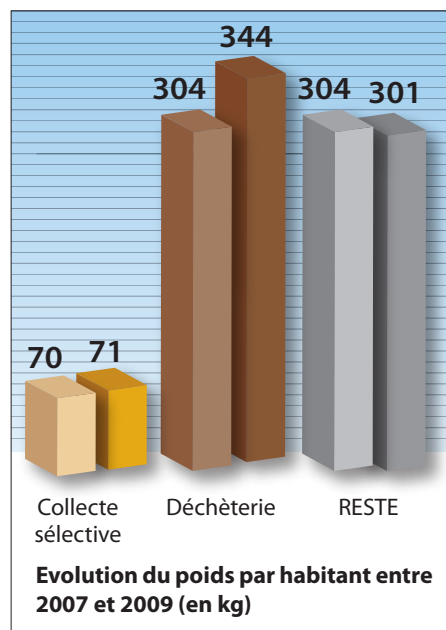
2009 *Le bilan*

En 2009, Sud Rhône Environnement a traité près de 40 660 tonnes de déchets. Ce qui représente 749 tonnes de plus qu'en 2008, soit une hausse de 13kg/hab.

Zoom de poids

Depuis 2007, notre production de déchets n'a cessé d'augmenter. Si la collecte sélective a peu évolué (+1 kg/hab. en 2 ans), les apports en déchèterie ont connu une forte progression (+40 kg/hab.). Le Res.T.E. (Résidus des Tris Effectués), quant à lui, enregistre une baisse de 3 kg/hab.

En deux ans, nos poubelles se sont alourdies de 38 kg.



Zoom sur les coûts

Le Res.T.E : poids lourd de notre facture

Le RESTE ne génère aucune recette. Le coût que nous vous présentons concerne uniquement sa transformation en Eco-compost ménager.

> 1 tonne de RESTE coûte 85,42€

Vos gestes de tri permettent à l'ensemble des habitants du territoire de Sud Rhône Environnement de réaliser des économies en matière de traitement des déchets. Le respect des consignes de tri permet à chaque déchet de subir le traitement le mieux adapté tout en limitant les coûts qui en découlent.

Les colonnes de tri : sources d'économies

Les colonnes de tri génèrent des frais (collecte et le traitement des déchets) et des recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens des éco-organismes (Eco-Emballages et Ecofolio).

Ainsi, en 2009 vous avez réalisé des économies en jetant le verre et le papier dans les colonnes de tri

> 1 tonne d'emballages en verre jetée dans la colonne verte ne coûte que 2,66€

> 1 tonne de papier jetée dans la colonne bleue coûte 70,81€

Les déchèteries : des économies aussi

En ce qui concerne la déchèterie, les dépenses liées à l'évacuation des bennes et le traitement des déchets sont minimisées par la revente de certains matériaux (ferraille) et les soutiens attribués pour le traitement de certains déchets (Déchets d'Equipement Electriques et Electronique, Déchets Ménagers Spéciaux).

> 1 tonne de déchets déposée en déchèterie coûte 61€.

Les sacs jaunes : sources de recettes

Cette année, chaque tonne d'emballages recyclables jetés dans vos sacs jaunes a rapporté 260,11€.

Ceci s'explique par la différence entre :

> les dépenses générées par l'achat des sacs jaunes et les coûts de tri et de traitement de vos emballages.

> les recettes liées à la revente des différents matériaux et aux soutiens versés par Eco-Emballages.

Zoom de qualité

En moyenne, chaque habitant du territoire de Sud Rhône Environnement a jeté dans ses sacs jaunes :

> **72% d'emballages recyclables** (emballages métalliques, cartons, briques alimentaires et bouteilles, flacons, films et sachets en plastique).

> **28% de déchets qui n'avaient pas leur place dans les sacs jaunes** (verre, papier, restes de repas, médicaments, végétaux, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques...). Notons que plus de 5% de ces erreurs de tri pourraient être évitées en déposant tous nos papiers, revues et magazines dans les colonnes de tri bleues. Les erreurs de tri coûtent chers car elles nécessitent un traitement spécifique et de nombreuses manipulations suite à leur passage sur la chaîne de tri. De plus, elles réduisent les soutiens perçus.

"La facture déchets" 2009

1 419, 960 tonnes de verre	2,66 €/tonne	+ 3 779,16 €
1 491, 677 tonnes de papier	70,81 €/tonne	+105 631,23 €
19 522, 639 tonnes en déchèterie	61,00 €/tonne	+1 190 874,41 €
17 112, 356 tonnes de RESTE	85,42 €/tonne*	+ 1 461 771,86 €
	Sous total	+ 2 762 056,66 €

Réduction liée à vos gestes de tri :

1 111, 430 tonnes de sacs jaunes	260,11 €/tonne*	- 289 088,86 €
	Total général	2 472 967, 80 €

Sans votre fidélité à l'ensemble des gestes de tri, vos déchets vous auraient coûtés :
40 658, 061 tonnes de déchets x 85,42 €/tonne, soit 3 473 093,38 €

Vos gestes quotidiens ont permis de réaliser
une économie de : 1 000 125,58 €

Merci à tous pour vos gestes de tri

* les coûts présentés ne tiennent pas compte des frais de collecte spécifiques à chaque commune.

Les contrôles de qualités effectués par nos services montrent **la présence de 7% de papier, 7% d'emballages recyclables et 7% de verre dans les sacs de RESTE.**

Aux vues des coûts de traitement présentés ci-dessus, **si tous les déchets avaient été triés dans le respect des consignes de tri, la facture globale pour la même quantité de déchets aurait été d'environ 1 942 500€, soit une économie supplémentaire de plus 530 000 €.**

Comparaison nationale

Eco-emballages, l'éco-organisme référent en matière de collecte des emballages recyclables, a étudié la production moyenne des déchets recyclables en fonction du type d'habitat et du mode de collecte (porte à porte ou point d'apport volontaire). Comme le présente le tableau en bas de page, les résultats moyens des communes membres de Sud Rhône Environnement dépassent les moyennes nationales concernant les emballages recyclables du sac jaune et l'utilisation des colonnes à papier. Nos résultats concernant les emballages en verre peuvent facilement progresser pour atteindre la moyenne nationale.

Focus sur la Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles

En 2009, Sud Rhône Environnement a traité les déchets de six communes de la communauté de communes de la vallée des Baux et des Alpilles (Aureille, les Baux de Provence, Fontvieille, Paradou, Maussane les Alpilles et Mouriès). Les emballages recyclables ainsi que le RESTE traités représentaient à eux seuls près de 448 kg de déchets par habitant (pour comparaison, les habitants du reste de notre territoire, jettent en moyenne 321kg/hab. pour ces mêmes déchets).

Avec environ 4 960 tonnes de RESTE et 311 tonnes d'emballages recyclables, des efforts restent à faire notamment sur la qualité de la collecte sélective, car celle-ci présente plus de 43% d'erreurs de tri.

Nous encourageons chacun à redoubler d'effort afin d'améliorer ensemble la pratique du tri.

	Nos déchets en 2009	Moyenne Nationale
Emballages recyclables du sac jaune	19,56 kg/hab	16,67 kg/hab
Verre	24,99 kg/hab	39,59 kg/hab
Papier	26,25 kg/hab	24,60 kg/hab
Collecte sélective globale	70,81 kg/hab	80,86 kg/hab

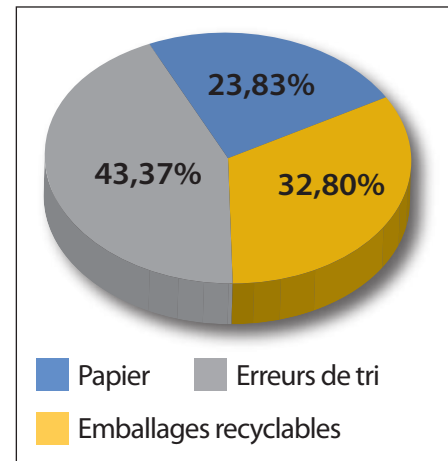
ATTENTION !

Seul le respect de l'ensemble des consignes de tri permet de telles économies.

Aussi, il nous paraît nécessaire de vous rappeler deux points essentiels permettant de limiter les problèmes liés à la collecte des sacs jaunes et des sacs noirs en mélange :

- > **Respectez les jours et les horaires de sortie de vos sacs.**
- > **Si votre quartier n'est pas équipé de bacs jaunes, vous devez déposer vos sacs jaunes devant chez vous ou au pied des bacs de regroupement des ordures ménagères. Les sacs jaunes et les sacs noirs ne doivent pas être déposés dans les mêmes conteneurs. Leur tri est alors impossible.**

Nous vous rappelons que nos services sont à votre disposition pour vous aider dans une démarche de gestion globale et durable de vos déchets.



Pour tout renseignement sur le tri, contactez-nous au 04 66 59 06 51 ou par courriel à : srenv.selectif@wanadoo.fr.

Trois gestes simples pour améliorer le tri

Le papier uniquement dans les colonnes bleues



Les journaux, publicités, magazines, catalogues, courriers et enveloppes ne vont ni dans le sac jaune, ni dans le sac de RESTE. Ils seront recyclés à la seule condition de les déposer dans la colonne bleue.

Sacs jaunes ou déchèterie pour nos cartons

Les cartons (petits ou gros, bruns ou imprimés) sont recyclés à condition d'être déposés dans vos sacs jaunes ou en déchèterie. Afin de faciliter le traitement de vos emballages, nous vous rappelons que :

- Votre carton est considéré volumineux lorsque plié il ne rentre pas dans votre sac jaune pensez alors à le déposer en déchèterie.
- Les emballages en carton, comme tous ceux que l'on dépose dans le sac jaune, doivent être vidés de tout contenu (barquette plastique, films plastique, restes alimentaires ...).
- Vos emballages seront moins encombrants si vous les écrasez avant de les jeter.

Piles : nombreux points de collecte

Les piles (rechargeables ou non) sont des déchets très polluants. Il est indispensable de les trier pour les recycler et ainsi les éliminer du RESTE. Par ce petit geste, vous évitez la contamination de l'éco-compost ménager par les métaux lourds contenus dans les piles.

Si les supermarchés et les déchèteries sont les points de collecte les plus connus, nous vous rappelons que d'autres points de collecte existent (mairies, commerces de proximité ou encore écoles).

Pour connaître le plus proche de chez vous, consultez le site Internet www.batribox.fr ou notre site Internet : www.sudrhoneenvironnement.org.



«Plus belles nos poubelles»

L'exposition « Plus Belles Nos Poubelles » s'installe régulièrement dans vos communes pour vous présenter de façon ludique les consignes de tri. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet (voir adresse en bas de page) pour connaître son prochain passage dans votre commune.



Un Souffle de conseils avec Johan et Sébastien

La déchèterie accueille certains de vos déchets toxiques et dangereux.

Afin de vous aider dans votre démarche de tri, voici un petit rappel non exhaustif de ces déchets spéciaux:

- > Les huiles de vidange et les filtres à huiles
- > Les déchets pâteux de type : peintures, enduits, vernis, colles, mastics, silicone, graisse, cire...
- > Les solvants : white spirite, térébenthine, liquide de refroidissement, liquide de frein, xylophène, acétone, formol ...
- > Les acides : acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide oxalique, produits pour piscine...
- > Les bases : soude, potasse, ammoniacque, produits photographiques...
- > Les produits phytosanitaires : pesticides, fongicides, insecticides, raticide, désherbant, engrais...
- > Les déchets mercuriels : thermomètres au mercure
- > Les combustibles : eau oxygénée, chlorate de potassium, chlorate de soude...

Apportez vos produits dangereux dans des récipients fermés. Ne mélangez pas plusieurs produits. Les emballages ayant contenu ces produits doivent eux aussi être déposés en déchèterie.



Médicaments non utilisés

Les médicaments sont des produits à base de substances chimiques actives. Jetés dans les toilettes ou dans la nature, ils sont potentiellement "dangereux" pour l'environnement.

Votre pharmacien à l'obligation de collecter gratuitement vos médicaments non utilisés, périmés ou non.

Ils seront valorisés énergétiquement afin de préserver notre environnement et notre sécurité sanitaire et pour préserver la sécurité sanitaire domestique.

Les boîtes de médicaments vides doivent être déposées dans vos sacs jaunes afin d'être recyclées, les blisters métallisés vides, quant à eux, vont dans le sac de RESTE.

